Parc national des Ecrins

Bureau du Conseil d'administration du 28 février 2023

Délibération n° 2023 – 04 – BUR

Attribution de subventions

Le Bureau, délégué par le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Décide :

- d'attribuer les subventions telles que décrites dans le tableau ci-joint,
- de rediriger 4 demandes de subventions déposées dans le cadre de l'appel à projets des 50 ans vers l'enveloppe classique :
 - Réseau Nature Science Environnement - Eco-volontariat scientifique "Refuges sentinelles",
 - Association Nouvel Envol Hautes-Alpes – La Montagne accessibles à tous !,
 - Association Alpes Là - Ecotraversée des Ecrins "De la vallée aux glaciers",
 - Club Alpin Français de Briançon - Refuges phares pour l'environnement,
- d'autoriser le directeur, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et les avenants éventuels.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Ludovic SCHULTZ

Parc national des Ecrins
Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

Demandes de subventions du Bureau du Conseil d'Administration du 28 février 2023

Attributions de subventions – pour décision du Bureau										
Code opération	**SIRET**	**Maître d'ouvrage**	**Charte du territoire du parc national des Ecrins**	**Titre**	**Montant de l'opération**	**Montant subventionnable**	**Plan de financement**	**Montant sollicité**	**Montant proposé**	**Taux de la subvention**
3-I-SUB-547	213 805 229 00019	Mairie de Valjouffrey	2.1.2. Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires	Etude de restauration de l'église de l'assomption au lieu-dit La chapelle - Valjouffrey	41 290,00 €	41 290,00 €	Parc national des Ecrins - 12 387 € - 30% ; Département Isère - 12 387 € - 30 % ; Autofinancement - 40 % - 16 516 €	20 645,00 €	12 387,00 €	30,0 %
3-I-SUB-517	21050064100019	Mairie de La Chapelle-en-Valgaudemar	2.1.4. Aider à la gestion de la circulation motorisée dans les espaces naturels	Etude d'aménagement-parking du Casset (projet global Gioberney)	6 500,00 €	6 500,00 €	Parc national des Écrins - 50% - 3250 € ; Autofinancement - 50% - 3250 €	3 250,00 €	3 250,00 €	50,0 %
1-I-SUB-PAT-455	217 300 540	Mairie de Saint Maurice-en-Valgaudemar	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	Restauration du four banal Saint Maurice - demande de complément de subvention	13 162,00 €	13 162,00 €	Parc national des Ecrins - 25% - 3290 € ; Autofinancement - 75% - 9872 €	3 290,00 €	3 290,00 €	25,0 %
3-I-SUB-515	210501425	Mairie de Saint-Firmin	2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural	Chantier Formation petit patrimoine	3 250,00 €	3 250,00 €	Parc national des Ecrins - 25% - 812,5 € ; Autofinancement - 75% - 2 437,5€	975,00 €	812,50 €	25,0 %
3-I-SUB-CAB-516	44102824800017	GAEC de Saint-Michel-de-Chaillol	3.5.4. Encourager la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire	Certification Agriculture Biologique AB - GAEC St Michel Bovins viande	1 845,00 €	1 845,00 €	Parc national des Ecrins - 922,50 € - 50% ; Autofinancement - 922,50 € - 50%	922,50 €	922,50 €	50,0 %
					66 047,00 €	**66 047,00 €**		**29 082,50 €**	**20 662,00 €**	

Dossiers examinés par le comité de sélection de l'appel à projet 50 ans du Parc national des Ecrins – Proposition de fléchage vers une subvention classique hors appel à projets des 50 ans – pour décision du Bureau										
3-I-SUB-524	80211240900015	Réseau Nature Science Environnement	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Eco-volontariat scientifique "Refuges sentinelles"	8 800,00 €	8 800,00 €	Parc national des Ecrins – 1500 € - 17% LEADER FEADER - 3000 € - 34,1% CC Briançonnais - 1000 € - 11,4% Autofinancement – 3300 € - 37,5%	4 000,00 €	1 500,00 €	17,0 %
3-I-SUB-534	802 501 205 000 32	Association Nouvel envol	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	La montagne accessible à tous !	10 680,00 €	10 680,00 €	Parc national des Ecrins – 2670 € - 25 % SDJES - 6000 € - 56,2 % Mille et une nuits (RMA 05) - 500 € - 4,7 % Autofinancement - 1510 € - 14,1%	4 000,00 €	2 670,00 €	25,0 %
3-I-SUB-539	84162941300029	Association ALPES LA	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Ecotraversée des Ecrins "De la vallée aux glaciers"	15 000,00 €	15 000,00 €	Parc national des Ecrins – 1 000€ - 6,7 % ; FFCAM - 1000 € - 6,7 % ; Agence Nationale du Sport - 1000 € - 6,7 % ; Labex ITTEM - 1000 € - 6,7 % ; COMCOM Briançonnais ou Champsaur-Valgaudemar - 1000 € - 6,7 % Inscription des participants à l'itinérance - 4000 € - 26,7 % - Autofinancement - 6000 € - 39,8 %	4 000,00 €	1 000,00 €	6,7 %
3-I-SUB-536	31529162500020	Club Alpin Français de Briançon	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Refuges phares pour l'environnement	15 000,00 €	15 000,00 €	Parc national des Ecrins - 2500€ - 16,65% Fondation petzl/snow leader - 5000 € - 33,3% ; ANS - 2500 € - 16,65% ; FFCAM - 1000 € - 6,7% ; Cté de communes et commune de Briançon - 1500 € - 10% ; FDVA - 1000 € - 6,7% ; Autofinancement – 1500 € - 10%	3 000,00 €	2 500,00 €	16,7 %
					49 480,00 €	**49 480,00 €**		**15 000,00 €**	**7 670,00 €**	